

Section 2 – Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement lorsqu'il y a un revenu de société de personnes

Remplissez cette section seulement si la société est un associé d'une société de personnes.

Période avant le 1^{er} janvier 2016

Si l'année d'imposition comprend des jours dans la période indiquée ci-dessus, calculez le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement comme suit :

Montant X de la section 5 de l'annexe 7 _____ 1
 Montant de la ligne 530 de la section 5 de l'annexe 7 _____ 2
 Total partiel (montant 1 **moins** montant 2) _____ ► J1

Montant S de la section 4 de l'annexe 7 K1

L1	M1	N1	O1
Montants de la colonne E de la section 3 de l'annexe 7	Montants de la colonne G de la section 3 de l'annexe 7 multipliés par $\frac{425\ 000}{500\ 000}$	Colonne L1 moins colonne M1 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Le moins élevé des montants des colonnes L1 ou M1 (si le montant à la colonne L1 est négatif, inscrivez « 0 »)
1.			
2.			
3.			
Totaux		P1	Q1

Montant de la ligne 370 de la section 3 de l'annexe 7 _____ R1
 Montant de la ligne 380 de la section 3 de l'annexe 7 _____ S1
 Total partiel (montant R1 **plus** montant S1) _____ T1

Inscrivez le moins élevé des montants P1 ou T1 U1
 Revenu de société de personnes déterminé (montant Q1 **plus** montant U1) _____ ► V1
 Revenu de société de personnes ne donnant pas droit à la déduction accordée aux petites entreprises (montant K1 **moins** montant V1) ► W1

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement (montant J1 **moins** montant W1) X1
 Inscrivez le montant de la ligne X1 à la ligne B1 de la section 1.

Période après le 31 décembre 2015

Pour les jours de l'année d'imposition qui sont dans la période indiquée ci-dessus, calculez le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement comme suit :

Montant X de la section 5 de l'annexe 7 _____ 1
 Montant de la ligne 530 de la section 5 de l'annexe 7 _____ 2
 Total partiel (montant 1 **moins** montant 2) _____ ► J2

Montant S de la section 4 de l'annexe 7 K2

L2	M2	N2	O2
Montants de la colonne E de la section 3 de l'annexe 7	Montants de la colonne G de la section 3 de l'annexe 7 multipliés par $\frac{450\ 000}{500\ 000}$	Colonne L2 moins colonne M2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Le moins élevé des montants des colonnes L2 ou M2 (si le montant à la colonne L2 est négatif, inscrivez « 0 »)
1.			
2.			
3.			
Totaux		P2	Q2

Montant de la ligne 370 de la section 3 de l'annexe 7 _____ R2
 Montant de la ligne 380 de la section 3 de l'annexe 7 _____ S2
 Total partiel (montant R2 **plus** montant S2) _____ T2

Inscrivez le moins élevé des montants P2 ou T2 U2
 Revenu de société de personnes déterminé (montant Q2 **plus** montant U2) _____ ► V2
 Revenu de société de personnes ne donnant pas droit à la déduction accordée aux petites entreprises (montant K2 **moins** montant V2) ► W2

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement (montant J2 **moins** montant W2) X2
 Inscrivez le montant de la ligne X2 à la ligne B2 de la section 1.

